

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue au Centre multifonctionnel au 453 rue Ennis, mardi 12 janvier 2021 à 19H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
 - 4.1 Demande d'un citoyen à la CPTAQ – résolution pour l'article 62
 - 4.2 Demande d'un citoyen à la CPTAQ – résolution pour l'article 62
5. FINANCES
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Retrait des élus aux services financiers
 - 5.3 Mandat à madame Karine Champagne comme signataire de comptes
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1 Mandat à la firme WSP pour le lancement de l'appel d'offre pour le projet d'amélioration du rang 9 phase 3
 - 6.2 Autorisation pour dépôt de la demande pour le Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
 - 6.3 Autorisation de paiement de la facture de Réal Huot inc. pour l'achat de compteur d'eau
 - 6.4 Paiement facture Englobe pour rang 9 phase 2
 - 6.5 Autorisation de paiement de la facture ÉQT4 pour l'équité salariale
7. PERSONNEL

- 7.1 Résolution pour mandater madame Karine Champagne et monsieur Shawn Marier au comité incendie
- 7.2 Remboursement pour l'utilisation du cellulaire personnel du directeur général

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Approbation des prix pour les publicités de l'info Shenley
- 8.2 Mandat à madame Karine Champagne pour demande et signature pour le programme PAFIJ
- 8.3 Autorisation de location des lots #5060152 et #5061381 au comité des loisirs
- 8.4 Soutien au comité des loisirs pour demande programme PAFIJ
- 8.5 Résolution pour programme Emplois d'été Canada (ÉÉC)

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Activité de l'érable
- 12. Période de questions
- 13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-01-01 Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2021-01-02 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, de la séance spéciale du budget du 1^{er} décembre 2020 et de la séance d'ajournement du 15 décembre 2020.

4. LÉGISLATION

4.1. DEMANDE D'UN CITOYEN À LA CPTAQ-RÉSOLUTION POUR L'ARTICLE 62

2021-01-03 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation d'YC Grondin inc., laquelle consiste à une demande pour poursuivre l'exploitation d'une carrière en zone agricole ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par l'entreprise YC Grondin inc. ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, car celles-ci ne sont pas en ce moment agricoles, mais le deviendront après extraction du roc d'un rocher ;

Considérant que l'homogénéité du milieu sera modifiée, altérée et déstructurée, mais sera utilisée à des fins agricoles et que ce n'est pas le cas actuellement ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que la non-activité agricole actuelle le deviendra après la réalisation du projet ;

Considérant que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture considérant que le terrain sera transformé pour celle-ci et que le projet demandé ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

Considérant que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme, car tel n'est pas le cas présentement ;

Considérant que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sols, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale lorsque le terrain sera recouvert de terres cultivables à la suite du projet ;

Considérant que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Ressources Environnement inc.

4.2. DEMANDE D'UN CITOYEN À LA CPTAQ-RÉSOLUTION POUR L'ARTICLE 62

2021-01-04

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation de la Ferme Luchen Enr., laquelle consiste à une demande pour poursuivre l'exploitation d'une carrière en zone agricole ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par la Ferme Luche Enr. ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, car celles-ci ne sont pas en ce moment agricoles, mais le deviendront après extraction du roc d'un rocher ;

Considérant que l'homogénéité du milieu sera modifiée, altérée et déstructurée, mais sera utilisée à des fins agricoles et que ce n'est pas le cas actuellement ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que la non-activité agricole actuelle le deviendra après la réalisation du projet ;

Considérant que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture considérant que le terrain sera transformé pour celle-ci et que le projet demandé ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

Considérant que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme, car tel n'est pas le cas présentement ;

Considérant que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sols, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale lorsque le terrain sera recouvert de terres cultivables à la suite du projet ;

Considérant que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Ressources Environnement inc.

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Ressources Environnement.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2021-01-05

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de décembre 2020 au montant total de 1 092 855,69\$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	52 036,06\$
Factures payées :	962 527,72\$
Factures à payer :	78 291,91\$

5.2. RETRAIT D'ÉLUS AUX SERVICES FINANCIERS

2021-01-06

Considérant que monsieur Charles Bolduc et monsieur Alain Carrier sont actuellement autorisés à agir comme signataire pour représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley auprès de services financiers;

Considérant que monsieur Charles Bolduc et monsieur Alain Carrier n'ont plus le mandat de représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley comme signataire auprès des services financiers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est autorisée à retirer le nom de monsieur Charles Bolduc et le nom de monsieur Alain Carrier comme signataire représentant de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour les services financiers.

5.3. MANDAT À MADAME KARINE CHAMPAGNE COMME SIGNATAIRE DE COMPTES

2021-01-07

Considérant que la conseillère madame Karine Champagne est pro-mairesse de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

Considérant que le maire monsieur Dany Quirion peut être dans l'incapacité de représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley comme signataire auprès des services financiers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la conseillère madame Karine Champagne soit autorisée à représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley comme signataire auprès des services financiers en cas d'incapacité du présent maire, monsieur Dany Quirion.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. MANDAT À LA FIRME WSP POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DU RANG 9 PHASE 3

2021-01-08

Considérant que le conseil veut poursuivre l'amélioration de la route du rang 9 dans le cadre d'une troisième phase de travaux ;

Considérant que des plans et devis ont été préparés pour effectuer une demande d'aide financière au Gouvernement du Québec et que ceux-ci peuvent être utilisés pour un appel d'offres ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est en attente d'une réponse pour une aide financière substantielle de la part du ministère des Transports :

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme WSP pour procéder à un appel d'offres pour le projet d'amélioration de route de la phase 3 du rang 9.

6.2. AUTORISATION POUR DÉPÔT DE LA DEMANDE POUR LE PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

2021-01-09

Considérant que le bâtiment de dépôt d'abrasif est arrivé à sa fin de vie utile et présente des détériorations structurelles ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley va avoir besoin d'un nouveau bâtiment pour remplacer celui actuel et que ce type d'infrastructure est essentiel ;

Considérant que ce projet est admissible au Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) afin de soutenir financièrement la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, pour effectuer une demande d'aide financière dans le Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction d'un nouveau bâtiment de dépôt d'abrasif ;

Que le conseil autorise le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tout document inhérent au projet.

6.3. ACHAT DE COMPTEURS D'EAU ET PAIEMENT DE LA FACTURE DE RÉAL HUOT INC.

2021-01-10

Considérant qu'un très grand nombre de compteurs d'eau installés dans les domiciles situés dans le secteur desservi de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sont défectueux ou ont pratiquement atteint leur fin de vie utile ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut changer tous les compteurs d'eau sur une période de cinq ans ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut procéder au changement de 100 compteurs d'eau en 2021;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a reçu les 100 compteurs d'eau ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de 100 compteurs d'eau pour un montant de 30 786 \$ plus taxes.

Que le conseil autorise un paiement de 30 786 \$ plus taxes à Réal Huot inc. concernant l'achat de 100 compteurs d'eau.

6.4. AUTORISATION PAIEMENT DE LA FACTURE D'ENGLOBE POUR RANG 9 PHASE 2

2021-01-11

Considérant que la firme Englobe a terminé son mandat de travaux de laboratoire dans le cadre du projet d'amélioration de la route phase 2 du rang 9 ;

Considérant que la firme Englobe a effectué son mandat conformément à l'offre de service qu'il a déposé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que la firme Englobe a disposé de deux factures au montant additionné total de 7 794,30 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement des deux factures de la firme Englobe au montant additionné total de 7 794,30 \$ plus taxes.

6.5. AUTORISATION PAIEMENT DE LA FACTURE ÉQT4 POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

2021-01-12

Considérant que la firme ÉQT4 a terminé son mandat pour l'analyse du maintien de l'équité salariale ;

Considérant que la firme ÉQT4 a effectué son mandat conformément à l'offre de service qu'il a déposé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que la firme ÉQT4 a disposé de la au montant de 2730 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de la facture de la firme ÉQT4 au montant de 2730 \$ plus taxes.

7. PERSONNEL

7.1. MANDAT À MADAME KARINE CHAMPAGNE ET MONSIEUR SHAWN MARIER AU COMITÉ INCENDIE

2021-01-13

Considérant que des discussions doivent avoir lieu avec le personnel du service des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley concernant ;

Considérant que le conseiller, monsieur Shawn Marier, et que la conseillère, madame Karine Champagen, sont intéressé à participer au comité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil mandate monsieur Shawn Marier et madame Karine Champagne pour participer aux décisions avec le personnel du service des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

7.2. FORFAIT CELLULAIRE POUR DIRECTEUR GÉNÉRAL

2021-01-14

Considérant que monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, utilise son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à octroyer une allocation de 20,00 \$ par mois à monsieur Pier-Olivier Busque pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour son travail.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. APPROBATION DES PRIX POUR LES PUBLICITÉS DE L'INFO SHENLEY

2021-01-15

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a repris la responsabilité de préparer et diffuser son journal local Info-Shenley ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire offrir des espaces publicitaires dans son journal local info-Shenley;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la proposition tarifaire, présentée par la responsable des sports, des loisirs et de la culture, pour l'achat d'espaces publicitaires est acceptée.

8.2. MANDAT À MADAME KARINE CHAMPAGNE POUR FAIRE DEMANDE ET SIGNATURE POUR LE PROGRAMME PAFIJ

2021-01-16

Considérant que le Secrétariat à la jeunesse offre un support financier dans son Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

Considérant que le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, des loisirs et de la culture veut déposer une demande d'aide financière en leur nom au montant de 95 000\$ dans ce programme ;

Considérant que le programme couvre 80% du budget total et que la partie municipale équivaut à 19 000\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs à effectuer une demande d'aide financière au nom du comité des loisirs ;

Que la responsable des sports, loisirs est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley les documents inhérents à la demande.

8.3. AUTORISATION DE LOCATION DES LOTS 5060152 ET 5061381 AU COMITÉ DES LOISIRS

2021-01-17

Considérant que le Secrétariat à la jeunesse offre un support financier dans son Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

Considérant que le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley doit être emphytéote du terrain pour avoir droit à cette subvention;

Considérant que les infrastructures demandées dans ce programme seront sur les lots #5060152 et #5061381 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil offre des baux emphytéotiques pour les lots #5060152 et #5061381 gratuitement ;

Que la responsable des sports, loisirs est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley les documents inhérents à la demande.

8.4. SOUTIEN AU COMITÉ DES LOISIRS POUR DEMANDE POUR LE PROGRAMME PAFIJ

2021-01-18

Considérant que le Secrétariat à la jeunesse offre un support financier dans son Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

Considérant que le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley répond aux critères du programme ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie le comité dans son souhait de réparer la surface de tennis et de créer un parc de planche à roulettes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appuie le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley à faire une demande d'aide financière dans ce programme ;

Que le conseil appuie le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley à faire les travaux mentionnés suite à l'obtention de l'aide financière et lui offre son aide pour y arriver.

8.5. AUTORISATION POUR DÉPÔT POUR LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (ÉÉC)

2021-01-19

Considérant que Service Canada offre une aide financière dans le Programme Emplois d'été Canada (ÉÉC) 2021;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, des loisirs et de la culture veut déposer une demande d'aide financière pour 3 employés du camp de jour dans ce programme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs à effectuer une demande d'aide financière dans le Programme Emplois d'été Canada (ÉÉC) 2021

Que la responsable des sports, loisirs est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley les documents inhérents à la demande.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de Décembre 2020

11. AUTRES SUJETS

11.1. ACTIVITÉ DE L'ÉRABLE

2021-01-20

Considérant que la pandémie mondiale affecte grandement les aînés;

Considérant que la pandémie mondiale ne permet pas d'exécuter les activités municipales récurrentes;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire soutenir les aînés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à fournir des repas, dans la thématique de l'érable, pour les aînés de la municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2021-01-21

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 26 janvier 2021.

Il est 20h45.

Dany Quirion

Dany Quirion, maire

Pier-Olivier Busque

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier